



14ème législature

Question N° : 103157	De M. Jean-Luc Bleunven (Socialiste, écologiste et républicain - Finistère)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > santé	Tête d'analyse > protection	Analyse > perturbateurs endocriniens. réglementation.
Question publiée au JO le : 28/02/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Luc Bleunven attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la lutte contre les perturbateurs endocriniens. La France est confrontée à un enjeu sanitaire, environnemental et scientifique majeur. Ces substances chimiques, présentes dans de nombreux produits de consommation courante, interfèrent avec le système hormonal et sont aujourd'hui accusées d'altérer certaines fonctions de l'organisme humain. Le lien entre l'exposition à ces substances et un nombre important de maladies est aujourd'hui admis par des experts reconnus. Le Gouvernement a déjà agi sur plusieurs points en adoptant une stratégie nationale qui s'articule autour du soutien à la recherche, de l'analyse de ces substances et de l'information aux citoyens. C'est ainsi que sous ce mandat, plusieurs mesures ont été prises comme l'interdiction du bisphénol A pour les tickets de caisse et les emballages alimentaires, ou encore l'interdiction des parabènes dans les produits cosmétiques et des pesticides comme le glyphosate. Malheureusement, d'autres perturbateurs endocriniens restent présents massivement dans l'environnement. Au nom du principe de précaution, il voudrait savoir si un calendrier de réduction progressive des différents perturbateurs endocriniens peut être adopté.